

ASSEMBLÉE NATIONALE18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 137

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2025, un rapport sur les répercussions d'une fusion de l'audiovisuel public sur la santé physique et mentale des salariés qu'il emploie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande qu'une étude d'impact soit remise au Parlement, étudiant les répercussions d'une fusion de l'audiovisuel public sur la santé physique et mentale des salariés qu'il emploie.

Hausse des cadences, perte d'identité professionnelle, perte de sens... Les alertes relatives à la recrudescence de troubles psychosociaux se multiplient depuis la mise en place du projet Tempo à France 3 qui a conduit les salariés à effectuer plusieurs semaines de grève à la fin 2023.

Le groupe écologiste - Nupes s'inquiète des effets psychosociaux sur les personnels d'une fusion de l'audiovisuel public guidée par une recherche d'économies budgétaires dans des entreprises publiques qui ont déjà connu d'importantes coupes salariales lors de ces 10 dernières années.